ECHELONNEMENT COTISATION

(sans réduction)

Obligation de remettre le (ou les) règlement(s) en intégralité à l'inscription (restitution de la totalité du règlement si l'inscription n'est pas confirmée à la fin de la période d'essai)

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 fois maximum :

	1 règlement	2 règlements	3 règlements
Date d'encaissement	5 octobre 2025	5 octobre 2025 5 novembre 2025	5 octobre 2025
			5 novembre 2025
			5 décembre 2025

Modes de paiement acceptés :

- Chèques (3 maximum) 1 2 chèques maximum si réduction(s)
- Espèces (cotisation à remettre en intégralité)
- Chèques vacances/coupons sport ANCV (à la date de validité des chèques chèques avec fin de validité octobre ou novembre 2025 = refusés)

Si règlement en plusieurs fois, se référer aux tableaux ci-dessous pour le montant des chèques à établir :

	Site SAINT-MALO		
CATEGORIES	1 seul règlement	2 règlements	3 règlements
M7	300 €	2 x 150 €	3 x 100 €
M9	312 €	2 x 156 €	3 x 104 €
M11	324 €	2 x 162 €	3 x 108 €
M13 à VETERANS	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
ARTISTIQUE	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
SANTE	Gratuit (1ère année)	1	/
(SOLUTION RIPOSTE)	200 € (réinscription)	2 x 100 €	1
AMELIE FRISTEL	250 €	2 x 125 €	1

	Sites COMBOURG / DOL-DE-BRETAGNE		
CATEGORIES	1 seul règlement	2 règlements	3 règlements
M7	270 €	2 x 135 €	3 x 90 €
M9	312 €	2 x 156 €	3 x 104 €
M11	324 €	2 x 162 €	3 x 108 €
M13 à VETERANS	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
NOTRE-DAME	189 €	95 € + 94 €	1

Réductions possibles sous conditions à déduire à l'inscription si justificatifs fournis (voir tableau des cotisations avec réduction)